

FOOTBALL FSGT ILE DE FRANCE

<http://www.footfsgtidf.org>

GESTION VAL DE MARNE – 115, AVENUE MAURICE THOREZ – 94200 IVRY

01.49.87.08.50 - fsgt94@wanadoo.fr

PHASE DE BRASSAGE DES COUPES ILE DE FRANCE

DIMANCHE MATIN



CIRCULAIRE N° 5

Prochain Tour : 21 décembre 2008

ATTENTION ...

Les derniers matches de la Phase des Poules de Brassage Ile de France auront lieu le 21 décembre.

Pour nous permettre de préparer au mieux la suite de l'épreuve (qui doit débiter le 11 janvier 2009) il est impératif que chaque club fasse le nécessaire pour que la feuille de match du 21 décembre parvienne au Comité Val de Marne

pour le 23 décembre 2008.

EXTRAIT DU PV DE L'INTER DU 25 OCTOBRE 2008

1 – Phase de brassage des coupes Ile de France

Un point général est fait par les différents comités gérant cette phase. Il est rappelé qu'après la composition des poules et la diffusion des informations, plusieurs équipes retardataires (10) se sont engagées et nous avons pu constituer deux poules supplémentaires rattachées à la gestion du samedi matin (C93). Ces deux poules comprennent

Popur certaines équipes d'autres moments de pratique avec acceptation par ces équipes de jouer certaines rencontres en dehors de leur moment habituel de championnat.

En samedi après-midi nous avons dû décaler une rencontre du fait de l'impossibilité d'un club d'obtenir son installation à un horaire réglementaire.

En dimanche matin il est remarqué que, dans certains groupes, plusieurs équipes appartenant aux mêmes groupes de championnat se rencontrent (parfois 3).

A cette occasion il est rappelé les critères prioritaires utilisés, au moment des tirages au sort, pour séparer les équipes et, entre autres, les groupes de championnat et les poules Delaune de la saison précédente. Malheureusement, dans certaines demi-journées, le petit nombre d'équipes engagées ne permet pas toujours de respecter à la lettre ces critères.

En vendredi soir il semble que certains joueurs aient participé à des rencontres avec autorisation car les éléments rappelés dans le bulletin n°1 ne rappelaient pas les dispositions liées à ce dispositif. Un rappel sera fait dans tous les bulletins n°2.

Par ailleurs quelques forfaits généraux en championnat sont venus également tronquer la composition de quelques poules.

2 – Phase intermédiaire des coupes Ile de France

2.1 Proposition des quotas nationaux

Ce jour la Commission prend connaissance du courrier du Collectif national Delaune faisant état des engagements dans l'ensemble des régions et proposant une répartition des équipes dans la **phase nationale qui commencera, cette saison, avec les seizièmes de finale.**

L'Ile de France aurait, selon la proposition, 19 places sur les 32 possibles. Les 13 autres étant réparties sur l'ensemble de la province.

La répartition a été faite en essayant de ne pas trop pénaliser les petits comités et de respecter les équilibres entre régions.

L'Ile de France cède un peu de son quota théorique pour participer à cet équilibre.

Le comité de Paris avait soulevé, après la décision du 4 septembre de ramener la phase nationale au niveau des 16èmes de finale, le problème des charges financières qui accroissait au niveau des régions et pour lesquelles aucune disposition particulière n'a été prévue.

Une étude sera finalisée dès que l'accord sur la proposition des quotas aura été validé par l'ensemble des régions.

Parmi les pistes possibles, indiquées par les membres du collectif national, une partie des engagements serait éventuellement calculée à la fin des poules pour être reversée aux régions qui supportent la phase intermédiaire.

Après un tour de table, la Commission Interdépartementale donne son accord sur le quota proposé par le collectif national.

2.2 Critères de la qualification

La fédération a souhaité que **les régions étudient des critères de qualification permettant de contribuer à la lutte contre la violence.** A ce jour certaines propositions individuelles ont été faites par écrit (S. Gautheron) et d'autres faites ce jour en commission, allant dans ce sens.

La commission étudie les différentes propositions, notamment concernant l'utilisation des cartons distribués avec un barème approprié.

Par ailleurs Raymond Sauvé émet le souhait que les litiges importants, au cours des dernières saisons de la coupe Delaune, soient également pris en compte ;

Certains font remarquer que les clubs doivent être prévenus des dispositions les concernant mais il est rappelé que des précautions avaient été prises et indiquées dans le bulletin n°1, notamment sur la prise en compte probable des cartons au cours de la phase de brassage.

Après débat il est retenu les idées suivantes :

- un barème sera proposé en fonction des cartons distribués dans les phases de brassage et intermédiaires avant la phase nationale (une proposition concrète a été formulée en réunion et sera étudiée pour validation à la prochaine réunion Inter).
- des critères « éliminatoires » liés aux comportements violents statués par les S/C de Litiges, et applicables à toutes les compétitions officielles, seront appliqués pour éliminer les équipes concernées par ces comportements.

2.3 Organisation de la phase intermédiaire Delaune

Il est décidé à l'unanimité, de gérer la phase intermédiaire par demi-journée, sous forme de poules de 4 équipes, compte tenu du nombre d'équipes en compétition.

Les comités gérant la phase de brassage garderont la gestion de la même demi-journée de pratique.

L'application du quota Ile de France pour la phase nationale (19 places) permet de dresser le tableau de l'organisation de la phase intermédiaire dans le tableau suivant :

	VS	SM	SA	DM	LS
Nb de poules de brassage	4	15	6	7	10
Nb d'équipes qualifiées possibles	Entre 8 et 10	Entre 27 et 30	12	14	20 ou 21
Nb de poules de la phase intermédiaire	2 ou 3	7 ou 8	3	4	5

Si des incertitudes demeurent concernant le nombre exact de poules par demi-journées (en fonction des équipes qui se qualifieront dans les poules mixtes, il est certain que le nombre de poules sera supérieur au quota Ile de France de 19.

La commission Inter décide que les équipes classées premières des poules seront départagées par l'application des critères de lutte contre la violence. Il est important de noter que certaines équipes (mêmes premières) seront purement et simplement éliminées en cas de comportements violents ou suffisamment graves pour les disqualifier automatiquement.

Les modalités pratiques qui s'appliqueront dans cette phase intermédiaire seront définitivement arrêtées lors de la prochaine réunion Inter qui aura lieu en décembre (voir fin de ce PV).

2.4 Qualifications pour les coupes régionales

Après étude des effectifs des équipes engagées dans la phase intermédiaire, La Commission Inter-départementale décide des formules suivantes concernant la gestion des coupes régionales.

- Toutes les équipes terminant 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème des poules de brassage participeront au 1er tour de ces coupes.
- Les équipes éliminées du 1er tour des coupes régionales pourront participer aux coupes locales.
- Les gestionnaires des coupes régionales étudieront la possibilité d'incorporer dans les tours suivants les équipes sortant de la phase intermédiaire de la coupe nationale, en fonction du nombre d'équipes. Cette entrée ne sera pas systématique et devra respecter les possibilités du calendrier général.
- Les coupes locales seront organisées par chaque comité en fonction du nombre d'équipes disponibles pour le week-end du 27/30 mars 2009.
Pourront participer les équipes non engagées en phase de brassage, celles éliminées de la phase de brassage et celles éliminées des coupes régionales à cette date.

2.5 Règlements utilisés pour les coupes

En ce qui concerne la phase de brassage et la phase intermédiaire de la coupe Delaune, c'est le règlement de la Coupe Nationale qui sera utilisé pour la saison 2008/2009.

Cependant les présents conviennent que des particularités spécifiques à la nouvelle forme des épreuves nécessitent de revoir cette question qui sera étudiée en cours de saison, pour aller vers un règlement adapté l'an prochain.

Pour les coupes régionales (dans leur phase spécifique), le règlement des compétitions en Ile de France s'applique comme les années passées.

Pour les coupes locales, et par défaut, c'est ce même règlement Ile de France qui s'applique, sauf si un comité décide de modalités particulières pour certaines de ses épreuves. Il devra en informer les équipes participantes au moment du 1er tour de l'épreuve en question.

SECRETARIAT DU 2 DECEMBRE 2008

Présents : Jean-Yves NOEL, Alain GIBEAU, Maxime BLANGY

Bulletin Reçu N° 3 - Brassage VENDREDI - LUNDI - Gestion 75
 N° 4 - Brassage VENDREDI - LUNDI - Gestion 75
 N° 4 - Brassage SAMEDI MATIN - Gestion 93
 N° 4 - Brassage SAMEDI APRES-MIDI - Gestion 92

Courriers, infos, appels téléphoniques reçus

EXPEDITEUR	SUJET	REPONSE
AL SPORT (DM – 01)	Déclaration de forfait pour le match du 30.11.08 avec FC SCUDETTOS	<i>Nous prenons note que FC SCUDETTOS a été prévenu par vos soins.</i>
ASC MONTREUIL (DM – 03)	Rapport sur la rencontre du 30.11.08 avec FC HADJUK VELJKO B	<i>Transmis à la Commission des Litiges</i>
AS MALGACHE (DM – 05)	Contestation des cartons rouges mentionnés par la Cion pour deux de ses joueurs, alors qu'ils avaient été sanctionnés par l'arbitre d'un blanc, suite à une bagarre interne	
BUREAU D'APPEL REGIONAL	Appel de M. SABIN suite à sa suspension. La suspension est exceptionnellement levée, dans l'attente de son audition le 17 décembre 2008.	<i>Nous prenons note</i>

Résultats en retard du 2 novembre 2008

DM02 - Journée n°3 - dimanche 02 novembre 2008		Scores	Observations
FC NOISY LE SEC A	FC HAJDUK VELJKO A	2 - 4	HOUSSIN, MESBOUTH (92)
DM06 – Journée n°3 – dimanche 02 novembre 2008		Scores	Observations
FC PARIS 7	ACTP 8 ET 17	0 – 0 et 3 tirs aux buts à 2	DE MATOS, MASTROJANI (75)

Résultats du 31 novembre 2008

DM01 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
ASD BRAGANCA	FC 5 QUINAS	3 - 3 et 3 tirs aux buts à 5	
AL SPORT	FC SCUDETTOS	0F - 3	
AES FIGUIG	AS TURKIYE DES MUREAUX	2 - 1	
DM02 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
AS NORTHENOS VITRY	CCPF SAINT ANDRE	1 - 2	
CHAMPIGNY FC 94	FC NOISY LE SEC A	3 - 0F	

FC HAJDUK VELJKO A	ATLETICO DE GRALHAS	2 - 2 et 3 tirs aux buts à 2	
DM03 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
DP NEUILLY	AS DARTY	0 - 5	
AMICALE MONTREUIL	BEIRA MAR	FNP	
FC HAJDUK VELJKO B	AS CANTONNIERS MONTREUIL	2 - 1	
DM04 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
FC GEOFFROY	FC SOLVEIRA B	2 - 6	
AS PP XV A	AF BRAGADAS	2 - 1	
APP CLICHY	US BRUNE SNDTP	3 - 3 et 3 tirs aux buts à 5	
DM05 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
AS GRANDE EPICERIE PARIS	AS MALGACHE C	0 - 4	
FC SOLVEIRA A	ETOILE BLEUE VITRY	4 - 3	
7 DE CRETEIL	JS IMZIGHEN	1 - 4	
DM06 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
AS PLACOPLATRE	CANONNIERS MENILMONTANT	7 - 4	
SC CHOISY LE ROI D	FC PARIS 7	FNP	
ACTP 8 ET 17	ASC PORTUGAIS DE LEVALLOIS	8 - 3	
DM07 - Journée n°4 - dimanche 30 novembre 2008		Scores	Observations
UCAP FC	SQUADRA UNO	1 - 2	
ACPAO 18	LOKOMOTIV 94	0 - 0 sans tirs aux buts	
MONTEVIDEO LG XV	AOP BEZONS	1 - 5	

La Commission demande au dirigeant de AS GRANDE EPICERIE DE PARIS de régulariser la licence du joueur Lionel VICENTE (N° 264893), non signée.

Sanctions sportives

Dates	Compét.	Nom	Prénom	Licence	club	Motif	Couleur
02-nov	DM - 02	COSTIER	Bruno	22651	FC NOISY LE SEC A	C. A. S. après match	Blanc
02-nov	DM - 02	DELACAZE	David	178768	FC NOISY LE SEC A	C. A. S.	Blanc
02-nov	DM - 02	JOSEPH	Fabrice	52247	FC NOISY LE SEC A	Jeu très dangereux	Blanc
02-nov	DM - 06	CASTRO	Arcijo	10593	ACTP 8/17	C. A. S.	Blanc
02-nov	DM - 06	CORRARA	Felipe	241398	FC PARIS 7	C. A. S.	Blanc
02-nov	DM - 06	FERREIRA	Admir	45439	FC PARIS 7	C. A. S.	Blanc
02-nov	DM - 06	FERREIRA	Admir	45439	FC PARIS 7	C. A. S.	2° Blanc
30-nov	DM - 01	COSTA SANTOS	Christophe	259140	ASD BRAGANCA	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 01	DA SILVA	Pedro	11856	ASD BRAGANCA	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 01	TEIXEIRA	Lionel	11862	ASD BRAGANCA	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 01	MESQUITA	Emanuel	175161	FC 5 QUINAS	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 02	PEREIRA	Fernando	40892	AS NORTENHOS VITRY	Anéantit occasion de but	Rouge
30-nov	DM - 02	RODRIGUES DE FORTE	Nelson	40891	AS NORTENHOS VITRY	Enervement	Blanc
30-nov	DM - 02	RODRIGUES NASCIMENTO	Carlos	40883	AS NORTENHOS VITRY	Enervement	Blanc
30-nov	DM - 02	DUBEAUX	Cédric	12086	CCPF SAINT ANDRE	Enervement	Blanc
30-nov	DM - 02	GUARDADO	Hervé	11242	FC ATLETICO DE GRALHAS	Jeu dangereux	Blanc
30-nov	DM - 02	STNUJVIC	Darko	179104	FC HADJUK VELJKO A	Jeu dangereux	Blanc
30-nov	DM - 03	TOUNKARA	Samba	282551	AS CANTONNIERS MONTREUIL	Jeu dangereux	Blanc
30-nov	DM - 03	ELHASKI	Tarek	269612	AS DARTY	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 03	GOUROLET	Wilson	163706	AS DARTY	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 03	FERNANDES	Joaquim	265619	DP NEUILLY	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 03	BOGDANOVIC	Nikola	267982	FC HADJUK VELJKO B	Jeu dangereux	Blanc

30-nov	DM - 03	FILIPOVIC	Jacques	177185	FC HADJUK VELJKO B	Jeu dangereux	Blanc
30-nov	DM - 04	DE SOUSA	Guilherme	25456	AFS BRAGADAS	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 04	GONCALVES	Domingo	25448	AFS BRAGADAS	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 04	OULD BRAHAM	Soadi	10503	US BRUNE SNDTP	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 04	SEROR	Jordan	10504	US BRUNE SNDTP	C. A. S.	Blanc
30-nov	DM - 05	MACHADO	Pierre	11247	FC SOLVEIRA A	Contestations	Blanc
30-nov	DM - 07	PIMENTEL	Ricardo	175499	ACPAO 18	Jeu dangereux	Blanc
30-nov	DM - 07	MARZIALE	Romain	255529	LOKOMOTIV 94	Enervement	Blanc
30-nov	DM - 07	MORZELLE	Jean	255992	LOKOMOTIV 94	Conduite inconvenante	Blanc

Commission des Litiges (du 11 novembre)

Présents Justin SAME, Gabriel BUFFI

Courrier M. RENKO (AS MALGACHE C)

Rapport de M. DA COSTA SIMAO (FC SOLVEIRA A) sur la rencontre du 2 novembre avec AS MALGACHE C

Rapport de M. ALFRE, Arbitre officiel désigné sur la rencontre AS MALGACHE C / FC SOLVEIRA A

Litige n° 2 AF BRAGADAS / US BRUNE SNDTP du 19 octobre 2008 (Brassage IDF - DM 04)

SANCTIONS

Le joueur LEPERCQ Jérôme, licence 10497 de l'US BRUNE SNDTP est suspendu de toutes compétitions officielles, deux mois fermes. **Requalifié le 20 décembre 2008**

Litige n° 6 AS PLACOPLATRE / FC PARIS 7 du 19 octobre 2008 (Brassage IDF - DM 06)

SANCTIONS

Le joueur NEDJAR Ahmed, licence 276659 (AS PLACOPLATRE) est suspendu de toutes compétitions officielles 3 mois fermes. **Requalifié le 20 janvier 2009**

Le joueur NEDJAR Mustapha, licence 276144 (AS PLACOPLATRE) est suspendu de toutes compétitions officielles 3 mois fermes. **Requalifié le 20 janvier 2009**

Litige n° 7 AS MALGACHE C / FC SOLVEIRA A du 2 novembre 2008 (Brassage IDF - DM 05)

SANCTIONS

Le joueur RASOANAIVO Gervais, licence 13334 (AS MALGACHE C) est suspendu de toutes compétitions officielles en attente de son rapport.

Le joueur ANDRIANARISOA Soloh, licence 271100 (AS MALGACHE C) est suspendu de toutes compétitions officielles en attente de son rapport.

Le joueur DA COSTA Simao, licence 18441 (FC SOLVEIRA A) est suspendu de toutes compétitions officielles 2 mois fermes. **Requalifié le 3 janvier 2009**

Commission des Litiges (du 18 novembre)

Présents Justin SAME, Gabriel BUFFI, François GERMANY

Courrier Jean Baptiste CACARELHO (ASDF BRAGANCA) sur le litige n° 3 avec SC SCUDETTOS

Reida BELOVIZDA (AS CANONNIERS MENILMONTANT) présente ses excuses pour son absence à la convocation de la Commission des Litiges du 18.11.08

Litige n° 9 CANONNIERS MENILMONTANT / SC CHOISY LE ROI D du 2 novembre 2008 (Brassage IDF - DM 06)

SANCTIONS

Le joueur BOUBETRA Lyazid, licence 51478 de SC CHOISY LE ROI D est **suspendu de toutes compétitions officielles 2 mois fermes. Requalifié le 3 janvier 2009**

Litige n° 6 SC SCUDETTOS / AES FIGUIG du 2 novembre 2008 (Brassage IDF - DM 01)

SANCTIONS

Le joueur AMARA Mohamed, licence 42360 de AES FIGUIG est **suspendu de toutes compétitions 1 mois et demi ; Requalifié le 19 décembre 2008.**

Le joueur HASSANI Idir, licence 42360 de AES FIGUIG est **suspendu de toutes compétitions 1 mois et demi ; Requalifié le 19 décembre 2008.**

Commission des Litiges (du 2 décembre)

Présents Justin SAME, Gabriel BUFFI, François GERMANY

Courrier Rapport de MM. BOUTTEAU et BEHIRI, Officiels désignés sur la rencontre F HADJUK VELKO B / AS CANTONNIERS MONTREUIL le 30.11.08 (DM - 03)

Rapport de M. BRUYLANTS, licence 35900, Délégué de l'AS CANTONNIERS MONTREUIL, sur la rencontre avec HADJUK VELJKO B le 30.11.08 (DM - 03)

M. RENKI ZAFINIRINA, licence 13204 de AS MALGACHE C, suite à leur rencontre avec FC SOLVEIRA le 02.11.08

Retour de convocation (avec mention « n'habite pas à l'adresse indiquée »)

Sahi DJILOLI, licence 11788 (ASC MONTREUIL)
Emmanuel MESQUITA, licence 175161 (FC 5 QUINAS)
Samir HADDOU, licence 175369 (FC 5 QUINAS)
Boubacar AISSA, licence 173965 (AES FIGUIG)

Litige n°7 **Reprise du dossier AS MALGACHE C / FC SOLVEIRA du 02.11.08 (DM - 05)**

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, après avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession, les joueurs RASOANAIVO Gervais, licence 13334 et ANDRIANARISOA Soloh, licence 27110 de AS MALGACHE ont été suspendus de toutes compétitions 4 matches fermes.

Ils sont requalifiés pour le 6 décembre 2008.

Litige n° 10 **FC HADJUK VELJKO B / AS CANTONNIERS MONTREUIL du 30.11.08 (DM - 03)**

Après lecture des rapports en sa possession,

Sont convoqués le MARDI 16 DECEMBRE 2008 à 19 h 30

<u>Pour HADJUK VELJKO B</u>	Marcel MIKOLIC, licence 12178 (Capitaine) Jacques FILPOVIC, licence 177485 (Joueur) Zoran PETROVIC, licence 21414 (Joueur) Borislac GLIGORIJEVIC, licence 177484 (Délégué)
-----------------------------	---

<u>Pour AS CANTONNIERS MONTREUIL</u>	André MOLNAR, licence 260278 (Capitaine) Jean BURLANTS, licence 35900 (Délégué)
--------------------------------------	--

<u>Les Arbitres Officiels de la rencontre</u>	Jean Michel BOUTEAU, licence 12070 Aurélien BEHIRI, licence 11756
---	--

Classements au 2 décembre 2008

N°	DIMANCHE MATIN – D1	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	FC SCUDETTOS	12	4	4	0	0	0	0	0	18	5	+13
2	AES FIGUIG	10.75	4	2	1	0	1	0	0	10	10	0
3	AS TURKIYE DES MUREAUX	10	4	2	0	0	2	0	0	9	9	0
4	FC 5 QUINAS	9.75	4	1	1	0	2	0	0	8	10	-2
5	ASD BRAGANCA	9.5	4	1	0	0	2	1	0	9	12	-3
6	AL SPORT	4.5	4	0	0	0	1	1	2	4	12	-8
N°	DIMANCHE MATIN - D2	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	CCPF SAINT ANDRE	11.25	4	2	1	0	0	1	0	11	3	+8
2	ATLETICO DE GRALHAS	10.5	4	1	0	0	0	3	0	8	5	+3
3	FC HAJDUK VELJKO A	10.5	4	1	2	0	1	0	0	10	9	+1
4	CHAMPIGNY FC 94	10	4	2	0	0	2	0	0	9	13	-4
5	AS NORTHENOS VITRY	9.75	4	1	1	0	2	0	0	8	10	-2
6	FC NOISY LE SEC A	7	4	1	0	0	2	0	1	6	12	-6
N°	DIMANCHE MATIN - D3	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	AS DARTY	11	4	3	0	0	1	0	0	14	9	+5
2	FC HAJDUK VELJKO B	11	4	3	0	0	1	0	0	12	10	+2
3	AS CANTONNIERS MONTREUIL	10.25	4	1	1	0	1	1	0	9	6	+3
4	DP NEUILLY	9.75	4	0	1	0	1	2	0	4	9	-5
5	BEIRA MAR	7.25	3	0	1	0	1	1	0	6	8	-2
6	AMICALE MONTREUIL	6.75	3	0	1	0	2	0	0	7	10	-3
N°	DIMANCHE MATIN – D4	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	AS PP XV A	12	4	4	0	0	0	0	0	22	4	+18
2	APP CLICHY	11.5	4	3	0	0	0	1	0	9	4	+5
3	US BRUNE SNDTP	10.25	4	1	1	0	1	1	0	9	9	0
4	FC SOLVEIRA B	10	4	2	0	0	2	0	0	11	14	-3
5	AF BRAGADAS	8.75	4	0	1	0	3	0	0	4	8	-4
6	FC GEOFFROY	8	4	0	0	0	4	0	0	6	22	-16
N°	DIMANCHE MATIN – D5	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	JS IMAZIGHEN	12	4	4	0	0	0	0	0	21	5	+16
2	FC SOLVEIRA A	11	4	3	0	0	1	0	0	15	7	+8
3	AS MALGACHE C	11	4	3	0	0	1	0	0	11	6	+5
4	7 DE CRETEIL	9	4	1	0	0	3	0	0	5	8	-3
5	AS GRANDE EPICERIE PARIS	8.75	4	0	1	0	3	0	0	5	25	-20
6	ETOILE BLEUE VITRY	6.5	4	0	0	0	2	1	1	6	12	-6
N°	DIMANCHE MATIN – D6	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	AS PLACOPLATRE	11	4	3	0	0	1	0	0	17	9	+8
2	AS CANONNIERS MENILMONTANT	11	4	3	0	0	1	0	0	14	7	+7
3	FC PARIS 7	8.75	3	2	1	0	0	0	0	8	2	+6
4	ASC PORTUGAIS DE LEVALLOIS	8	4	0	0	0	4	0	0	4	18	-14
5	ACTP 8 ET 17	7.5	4	1	0	0	1	1	1	10	9	+1
6	SC CHOISY LE ROI D	5	3	1	0	0	1	0	1	3	11	-8
N°	DIMANCHE MATIN – D7	PTS	J	G	G1	N	P	P1	F/P	But+	But-	Diff
1	AOP BEZONS	11.75	4	3	1	0	0	0	0	22	7	+15
2	SQUADRA UNO	11.5	4	3	0	0	0	1	0	14	7	+7
3	ACPAO 18	10.5	4	2	0	1	1	0	0	7	7	0
4	LOKOMOTIV 94	10.25	4	1	1	1	1	0	0	10	16	-6
5	MONTEVIDEO LG XV	8.5	4	0	0	0	3	1	0	6	13	-7
6	UCAP FC	6	4	0	0	0	3	0	1	6	15	-9